



## Probleme bruit suite installation insert pellet

Par **Ptitof54**, le **29/10/2014** à **09:22**

Bonjour,

Je viens de faire installer un insert pellet dans ma maison de 120 m<sup>2</sup>.

Si l'insert est surdimensionné par rapport à ma surface d'habitation c'est tout simplement parce que j'avais précisé au revendeur que je ne voulais pas de bruit car l'insert étant dans ma pièce à vivre il fallait que cela soit supportable. Il m'a donc dit qu'en surdimensionnant l'insert on entendrait moins le moteur car il se mettrait rarement en surpuissance.

Je lui ai donc fait confiance et suis donc parti sur un produit surdimensionné et forcément plus cher...

Malheureusement celui ci est installé depuis 15j et certes il chauffe très bien mais le bruit de la soufflerie et de la vis sans fin est réellement insupportable. Le revendeur est revenu pour tenter de faire des réglages pour la soufflerie mais m'a annoncé que pour la vis sans fin il ne pouvait rien faire.

Résultat : même baissé, la soufflerie est insupportable et je ne parle pas de la vis sans fin.

J'ai le sentiment de m'être gentiment fait avoir et je voulais savoir quelles étaient mes recours (Annulation, obligation pour l'installateur de me trouver une solution ?)

Merci de vos réponses.  
Christophe

Par **moisse**, le **29/10/2014** à **10:44**

Bonjour,

Pour commencer il convient de vérifier si la fiche technique de cet appareil indique bien les bruits relevés en marche tant de la soufflerie que de l'alimentation.

Ensuite de vérifier que ces indications sont respectées.

Vous n'aurez de recours que dans le cas contraire.

Par **Ptitof54**, le **29/10/2014** à **10:49**

Bonjour,

Merci, cependant sur le fait que l'appareil à été choisi par l'installateur dans le but de répondre à ma demande concernant le bruit et que cela n'a pas été respecté ?

Cordialement,  
Christophe

Par **moisse**, le **29/10/2014** à **11:31**

Tout cela n'est que subjectif.

Comment interpréter juridiquement "je veux un appareil le moins bruyant possible et je compte sur vous...".

Un adolescent entend des fréquences inaudibles pour ses parents, tandis que sa grand mère est peut-être sourde comme un pot.

Soit l'appareil correspond aux normes acoustiques indiquées sur la fiche technique ou un document quelconque, bon de commande y compris, soit ce n'est pas le cas.

Il faut donc commencer par là. Il est vraisemblable qu'un montage défectueux ou anormal puisse être mis en évidence, on voit mal un constructeur commercialiser un appareil aussi bruyant selon vos propos.

Par **Ptitof54**, le **29/10/2014** à **11:33**

Merci, je vais regarder la documentation fournie  
Cordialement,